

## EVOLUTION DES FORMES SOCIALES DE LA PRODUCTION AGRICOLE DANS LA PLAINE DE TANANARIVE

par R. CABANES

Ayant à étudier le système socio-économique de la plaine de Tananarive, nous avons été beaucoup frappés par le fait que les gens présentaient leurs relations économiques, en particulier leurs relations de métayage — comme une coopération, alors même que leurs rapports nous paraissaient, au vue de faits concrets, assez fortement antagonistes.

Nous avons alors été amenés à remplacer le métayage dans les deux systèmes de production où on le rencontre, et à examiner dans quelle mesure il pèse sur leur fonctionnement actuel. De là, nous avons été conduits à restituer dans l'histoire ces deux systèmes de production : le *foko* (1) et l'esclavage (d'où est issu, pour l'essentiel, le métayage actuel). Cet examen du passé ne se veut pas étude historique, mais seulement schéma d'évolution et d'explication de la situation actuelle, dans la mesure où nous pensons que certains éléments qui assurent la reproduction de la situation actuelle, se retrouvent dans le passé, dans une fonction et à un niveau différents.

Le problème du rôle de l'idéologie dans la société est couramment posé, pour l'objet qui nous concerne, de la manière suivante : toute idéalisation de relations sociales qui ont perdu, dans une large mesure, la base économique ou politique dans laquelle elles s'enracinent, ne peuvent que limiter ou interdire un développement économique «rationnel», c'est-à-dire, dans le cas présent, capitaliste. Cette «idéologie», — qu'on pourrait appeler populiste quand elle se félicite du phénomène, ou technocratique quand elle le déplore — voudrait trouver dans la faible différenciation sociale qui existerait dans la plaine de Tananarive une preuve de sa thèse selon laquelle l'idéologie qui sous-entend les rapports sociaux rend impossible cette différenciation ; à la limite même, cette base idéologique pourrait constituer le point de départ d'un nouveaux développement des anciens rapports sociaux de production.

30 OCT. 1974

(1) Pour une définition du *foko*, voir «Plaine de Tananarive : la parenté» FORSTOM, Tananarive, 1967.

Collection de Référence

SP - 7141 Soc.

Certes, s'il paraît évident que cette sorte d'idéalisation peut donner une certaine forme à la situation actuelle, il est aussi certain que ce qui permet de comprendre la stabilité sociale et politique de la campagne à travers les bouleversements sociaux et politiques de ces 100 dernières années, c'est la permanence d'un noyau de rapports de production fondé sur un certain mode d'accession au sol et de propriété de la terre qui, jusqu'à maintenant, en tenant compte de l'articulation de l'économie rurale avec le mode de production capitaliste, a maintenu les mêmes groupes sociaux dans les mêmes positions économiques. Si une différenciation sociale fondée sur la propriété privée s'est peu opérée jusqu'ici, dans la plaine de Tananarive (encore que n'ayant pas d'informations sur la propriété des citadins, nous devons être très prudents à ce sujet), c'est parce que l'accès à la propriété privée, dégagée des cadres sociaux préalables qui l'enserraient, est un phénomène, non pas récent puisqu'il était déjà amorcé avant la colonisation et qu'il a été interrompu par elle, mais encore en gestation.

Comme d'autre part, la ville qui est propre permet à la fois l'écroulement par le haut de ceux qui préfèrent choisir une autre fortune que la fortune foncière, et l'accueil de ceux qui ont été prolétarisés dans le système économique rural ; comme elle assure en outre des compléments de revenus aux catégories petites et moyennes, on voit mal comment cette différenciation pourrait s'opérer rapidement.

Mais il est nécessaire de souligner que le système social ancien basé sur la reproduction des rapports de *foko* a cédé la place à un système social basé sur la reproduction de rapports familiaux restreints, ou, récemment et par endroits, sur la reproduction du propriétaire privé. C'est cette histoire que nous voulons d'abord essayer d'esquisser.

## I — L'HISTOIRE

Un bref rappel historique est nécessaire, ne serait-ce que pour comprendre la différenciation en castes de la société, et l'articulation des groupements locaux (formés de diverses castes) et de l'Etat.

1 — La question de l'origine de la différenciation en castes ne rallie pas encore les divers historiens ; c'est plus le fonctionnement de chacune d'elles et leurs rapports réciproques qui nous intéressent ici.

Nous partirons de l'article de M. Bloch (1) : « Il est donc évident qu'avec les andriana (seigneurs) nous avons affaire à des groupes locaux qui ne diffèrent des groupes *hova* (hommes libres) non dans leur structure de base, mais seulement dans leur rang rituel ... ». Il propose d'appeler dèmes (2) les clans *hova* comme *andriana*, qui fonctionnent sur la base des mêmes principes : filiation bilinéaire et endogamie. Notons cependant que, même avant l'unification de l'Imerina, sur les 62 dèmes dénombrés par Mayeur (3), 20 seulement se nomment en termes de parenté ; les autres font référence au lieu habité.

(1) M. Bloch : « Notes sur l'organisation sociale de l'Imerina avant le règne de Radama Ier ». Annales de l'Université de Madagascar, Série Lettres et Sciences Humaines, n° 7, 1968, p. 119-132 : Citations p. 128-130.

(2) M. Bloch : *Placing the dead. Tombs, ancestral villages and kinship organization in Madagascar*, Senuius Presses, London and New York, 1971. A l'occasion d'une étude sur la plaine de Tananarive. (Plaine de Tananarive : la parenté. ORSTOM, Tananarive, 1967). R. WAAST propose le mot patridème qui met l'accent sur la filiation patrilinéaire.

(3) Mayeur : « Voyages dans le Sud et dans l'intérieur des terres et particulièrement au pays d'Hancove en 1777 », Bull. de l'Académie Malgache, vol. XII, 1913, p. 139-173, et « Voyage au pays d'Ancove en 1785 », Bull. de l'Académie Malgache, vol. XII, 2ème partie, 1913, p. 14-49.

Les arguments que donne Bloch à l'appui de la thèse selon laquelle les *dêmes hova* et *andriana* ne sont pas de nature foncièrement différente paraissent convainquants :

— « l'histoire malgache abonde en récits racontant comment des *dêmes* entiers, vivants sur des territoires très étendus, furent élevés au rang d'*andriana* ou perdirent cette dignité... », d'où la différence profonde avec l'Europe féodale et ses groupes de noblesse... » ;

— « dans l'*Imerina* de *Ralambo* (vers 1500), à peu près 1/4 de la population devait être *andriana*, chiffre bien trop élevé pour un groupe gouvernant effectivement... » ;

— « à l'heure actuelle, on trouve encore quelque *dêmes andriana* et *hova* attachés à leur territoire ancestral, sans interpénétration entre eux ».

M. Bloch décrit le *fonctionnement des dêmes andriana* ainsi : « Une société de barons-brigands vivant sur des collines fortifiées et défendant des royaumes de quelques villages ; ceci implique un système de chantage à la protection et le pillage des villages protégés par des rivaux » (p. 122). Il s'avère donc que le rang rituel conféré à certains *dêmes andriana* consacrait une puissance de fait, conséquence peut-être de la parenté de ces seigneurs avec un seigneur plus puissant, en tous cas, si *dêmes hova* et *andriana* ne diffèrent en rien dans leur structure de base, on ne peut mettre en doute que les *dêmes andriana* sont généralement plus puissants.

Au sein des *dêmes andriana* (certains étaient seulement composés d'*andriana* et d'esclaves, d'autres d'*andriana*, de *hova* et d'esclaves) le seigneur se réservait une propriété personnelle assez importante (*tanin-dapa* : terres du palais) qu'il faisait cultiver par les membres de son fief. Ces derniers exécutaient aussi les corvées communes et les corvées pour le roi (1), et lui payaient un « tribut », ainsi qu'à leur prince.

Mayeur (ouv. cit. 1777) décrit le cas du roi de Tananarive qui régnait sur huit principautés, « apanages » de ses parents proches ou éloignés — Le tribut versé par le peuple au prince contrôlant la principauté varie entre 1/3 et 2/3 de celui versé au roi (2). Il est présenté comme un dû que le roi exige du peuple pour ses parents ; il varie en principe en fonction du degré de parenté avec le roi, mais surtout en fonction du rapport de forces existant entre prince et roi. Tel qui s'était révolté contre le roi mais n'était plus dangereux ne percevait dans son fief que le tiers de ce que percevait le roi ; tel autre qui s'était révolté aussi mais qui restait toujours puissant avait droit aux 2/3 et conservait le droit de palissade généralement retiré aux rebelles. L'autorité du roi sur ces princes parents est toujours fragile et la segmentation toujours possible.

(1) — *Corvées communes* : construction et entretien des fossés autour des villages ; entretien des habitations.

— *Corvées royales* : répartition au village du roi, construction des maisons dans son village ou dans un nouveau village dont la construction a été décidée par le roi (Mayeur, ouv. cité, p. 161).

(2) Tribut versé au roi :

— 1/2 piastre par tête d'homme libre,  
— 1/4 piastre par tête d'esclave,  
— 1 mesure de riz (60 livres) par « laboureur » libre ou esclave,  
— 1/10 des bestiaux de toute la principauté.

Plutôt qu'un représentant de la famille royale contrôlant une région déterminée, le seigneur est davantage un éventuel concurrent du roi ; d'ailleurs s'il a pu obtenir un fief, alors que ce n'est pas le cas pour tous les membres de la famille royale, c'est à cause de ses capacités et des exigences personnelles. Le roi le plus puissant, celui de Tananarive, qui avait 8 « principautés » sous sa dépendance, devait sa puissance à un groupe d'esclaves (les Manisotra dont Mayeur n'a pu découvrir l'origine) qui l'appuyait inconditionnellement.

Déjà la terre était la propriété personnelle de chacun ; s'il n'était évidemment pas possible de l'aliéner, du moins l'individu jouissait totalement de son produit ; et le droit du seigneur ne s'exerçait que sur l'acceptation ou l'exclusion des membres de son fief (1).

Cependant, le seigneur n'a pas de force armée indépendante ; il arme les habitants de son fief. Il semble donc que, même s'il s'immisce dans les affaires économiques internes à son fief, en ce qui concerne la répartition des terres en particulier, c'est surtout au détriment des autres fiefs qu'il agrandit le sien, et ses terres personnelles en particulier. Dans le contexte permanent des guerres entre fiefs, il semble que les contradictions à l'intérieur du fief aient pris une place secondaire et se trouvaient masquées dans la nécessaire unité du fief face aux autres.

Car la guerre entre fiefs, que ce soit pour se procurer des terres, des femmes, des bœufs ou des esclaves, était profitable au seigneur ; ses dépendants ne jouissaient du butin qu'après lui et selon sa volonté ; voir l'explication donnée à Mayeur par le roi de Tananarive en guerre contre son voisin d'Alasora et qui arrête le combat à la suite de l'envahissement du champ de bataille par les sauterelles ; un de ses aïeux avait agi de même auparavant. « Il fit mettre bas les armes malgré les représentations de ses capitaines qui voulaient profiter de leurs avantages ; et il annonça que la destruction des sauterelles importait aux habitants du pays en général tandis, qu'une guerre particulière n'intéressait le plus souvent que l'individu qui l'avait excitée » (2).

Parallèlement à la faiblesse de l'autorité du roi sur les princes, on peut mettre en relief la contestation dont roi et princes peuvent être l'objet de la part de leurs dépendants de caste libre. Durant le bref séjour de Mayeur à Tananarive en 1885, on peut relever deux incidents qui illustrent ce fait. Lors d'une guerre entre deux seigneurs, une partie des hommes libres sous la dépendance de l'un d'eux refuse de le soutenir ; le seigneur décide alors avec l'aide du roi de les réduire en esclavage et de les vendre, ce qui est fait pour une trentaine d'entre eux. Leurs parents décident aussitôt de passer sous la dépendance du roi en lui annonçant qu'ils libéreraient leurs compatriotes réduits à l'esclavage. Ce que le roi, ne disant mot, semble accepter ; ce qui fut fait.

Lorsque le roi, ivre, tue sa première femme, le « peuple » se rassemble et exige de lui le serment de ne plus se livrer aux liqueurs fortes. En attendant, ils prennent avec eux son jeune fils, dont ils déclarent être provisoirement les dépendants (3). Ainsi, comprend-on que les seigneurs qui ont réalisé l'unification n'aient pu y parvenir qu'avec l'appui des groupes *hova* les plus puissants et les mieux organisés ; à ce sujet, la tradition signale, à deux reprises et pour des rois dont le règne fut important, leur influence déterminante.

(1) P.Boiteau : « Les droits sur la terre dans la société malgache pré-coloniale », in CERM : Sur le mode de production asiatique, Ed. Sociales, Paris, 1969, p. 136-168.

(2) Mayeur, ouv. cité p. 28.

(3) Mayeur, ouv. cité p. 33.

On remarque d'autre part que le principal problème des unificateurs successifs de l'Imerina a été de prévoir une succession qui n'était pas codifiée : l'un fait tuer son frère cadet pour que son fils lui succède ; l'inceste « si décrié parmi la population » permet au roi de concentrer son pouvoir (1). Chaque roi réorganise la caste des seigneurs pour donner priorité à ses descendants. Dans ces conditions, la « caste » des seigneurs ne pouvait jouer un rôle solidaire, et chacun de ses groupes devait nécessairement s'appuyer sur des groupes extérieurs à elle. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de ce que petit à petit au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, le pouvoir économique et politique passe du roi ou de la reine à ses ministres hova, la royauté ne servant plus qu'à maintenir l'unité de l'Etat, au niveau idéologique.

Avant de voir comment ces *foko* ou dèmes vont s'articuler au pouvoir royal, on doit rechercher le principe de leur fonctionnement interne dans la période qui précède la constitution de l'Etat.

Bien que devenant d'une taille de plus en plus restreinte, le dème a fait preuve d'une assez grande stabilité jusqu'à nos jours. Déjà, avant la constitution de l'Etat, une classe propre à chacun des dèmes — on verra comment une classe de tous les « grands » de dème se constituera en même temps que l'Etat — assure cette stabilité. Il semble qu'une telle classe s'appuie prioritairement sur la puissance démographique du dème (dans laquelle entre en jeu la possession des esclaves) en vue de faire face aux autres dèmes ne serait-ce que pour éviter l'intégration, et surtout pour éviter la réduction à l'esclavage qui guette les groupes les plus faibles. Officiellement choisis selon des normes généalogiques, cette classe a à sa disposition tous les moyens de contrôle propres à ce type de pouvoir, les sanctions extrêmes, pour la faute extrême qui devait être l'essai de segmentation, étant la réduction à l'état d'esclavage ou l'exclusion du dème (ce qui revient à peu près au même).

L'esclavage au 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles semble prendre deux aspects : il y a d'abord les esclaves royaux ou princiers : Mayeur cite deux groupements qui vivent en un même lieu, chacun de leur côté, qui sont spécialement affectés au service de leur prince, et qui éventuellement peuvent avoir des esclaves à leur service. Leur fonction essentielle est de faire la guerre : ils sont ménagés : « on n'en vend aucun dans la crainte de les voir tous s'enfuir ». (Mayeur, ouv. cité, p. 36). Guerriers de profession, attachés à un prince, ce n'est certes pas eux qui peuvent être volés.

Car le commerce des esclaves, nous dit Mayeur, se fait aux marges de la société. Il n'est pas contrôlé par le roi ou les seigneurs sur une large échelle : en raison de l'insécurité qui règne en Imerina d'abord ; ensuite parce que les esclaves faits dans les guerres sont quasi-automatiquement rachetés par leurs parents. On a remarqué par ailleurs que le tribut offert au souverain par ses sujets ne comporte jamais d'esclave.

La traite est essentiellement une affaire de vol organisé par des petits groupes, clandestinement. Les esclaves sont ensuite rapidement apportés sur des marchés éloignés, où, dit Mayeur, il s'en traite les 2/3. Les personnes volées étaient aussi bien des hommes libres que des esclaves. A la suite de l'incident où le roi de Tananarive, en accord avec un prince, vend 30 *hova* à un traitant européen, une sorte d'assemblée générale du dème concerné se tient où il est fait l'inventaire de de tous leurs parents disparus, réduits à l'esclavage. Ils en comptent 300 qui ont été vendus aux blancs, aux arabes de Majunga, ou rachetés sur les lieux par leurs

(1) G. Condominas : Fokonolona et collectivités rurales en Imerina. Ed. Berger-Lévrault, p. 35. Cité par Boiteau, ouv. ci-dessous, p. 153.

familles, au hasard des marchés ; « crime inouï » qu'ils ne laisseraient pas se renouveler » (p. 26). Comme les vols restent impunis, le commerce se poursuit ; l'esclave est une dernière race, tout voleur d'esclave appréhendé est théoriquement mis à mort ; en fait le juge transige (dit *Mayeur*) à une amende de 15 à 20 esclaves quand le coupable est en état de payer. Un fait est certain : à la veille de la constitution de l'Etat, l'insécurité est permanente, le phénomène appelle quelques explications.

La lutte pour l'unification de l'Imerina, qui dure deux siècles (1575-1787), semble être une conséquence du développement du commerce et de la traite qui ont commencé dès la fin du 16<sup>ème</sup> siècle avec l'établissement des comptoirs arabes de la Côte Ouest-Nord-Ouest qui ont commercé avec l'Imerina (1).

Par ailleurs, d'après plusieurs témoignages (2), le 17<sup>ème</sup> siècle a vu la croissance d'une « féodalité » merina qui échangeait ses esclaves contre des fusils pour l'intermédiaire des commerçants arabes de la Côte Nord-Ouest ; commerce intercepté au 18<sup>ème</sup> siècle par les féodalités Sakalava qui avaient perçu tout le parti qu'on pouvait tirer des armes à feu. Désormais la traite d'Imerina s'oriente de plus en plus vers l'Est : la société locale, faite de groupes lignagers, y est peu centralisée et n'éprouve pas encore un besoin pressant d'armes, ce qui ne sera plus le cas vers le milieu du 18<sup>ème</sup> siècle (3) avec la création de la confédération *betsimisaraka*. Bien que celle-ci se dissolve durant la deuxième partie du 18<sup>ème</sup> siècle, il apparaît nettement que le commerce avec les traitants ne pourra être régulier que dans la mesure où les féodaux merina se seront organisés pour imposer des règles d'échange aux *betsimisaraka*, mieux pour éviter leur entremise et négocier directement avec les traitants, ce qui sera possible au 19<sup>ème</sup> siècle avec l'annexion du territoire de la Côte Est. En tout cas, dans le courant du 18<sup>ème</sup> siècle, l'unification de l'Imerina paraît inéluctable, car il n'est plus possible à chaque roitelet pris isolément de perpétuer le système de traite. Voir le discours du roi de Tananarive retransmis par *Mayeur* (1777) : il s'agit de stopper les initiatives désordonnées des Merina qui volent des esclaves, trompent sur le poids et la monnaie, mais restent toujours dépendants des peuples côtiers pour leur commerce, tout en s'attirant leur hostilité ; il faut au contraire organiser le commerce, acquérir la confiance des étrangers pour traiter directement avec eux, et réagir collectivement lorsque les traités ne seront pas respectés, ce qui permettra de mettre un terme à la réputation de lâcheté des merina (ceci à l'usage des peuples voisins et côtiers initiés au discours).

En 1790 (4), l'élément merina domine parmi les esclaves arrivés à la Côte Est, résultat certainement des victoires répétées d'Andrianampoinimerina sur le point d'achever l'unification de l'Imerina. A partir de 1800, la traite se fait directement et régulièrement entre les traitants et les merina.

- (1) « La coïncidence entre l'arrivée des premiers fusils en Imerina (1600) et les premiers esclaves du royaume hova arrivés à la Côte Nord-Ouest est frappante ». J.M. Filliot: *La traite des esclaves vers les Mascareignes au 18<sup>ème</sup> siècle*, tome II, p. 146. Ronéo. ORSTOM, 1970.
- (2) Cité par *Raison J.M.* : *Utilisation du sol et organisation de l'espace dans l'Imerina ancienne*, Ronéo, ORSTOM-Tananarive, 1972, 32 p. (voir p. 3 et 4).
- (3) En 1785, *Mayeur* rencontre encore d'importants obstacles pour emmener sa « traite » de Tananarive à la Côte Est.
- (4) *Filliot*, ouv. cité.

2 — Guerre et développement du commerce entraînent la mise en esclavage d'une partie non négligeable de la population. (En 1790, l'Imerina exporte 1 600 esclaves (1) d'autre part et bien que nous ayons peu d'informations à ce sujet, se développe une différenciation sociale à l'intérieur de chaque groupe ; la richesse de certains (2), les pratiques de location des rizières, du *fehivava* (un riche cultivateur prête de l'argent à un autre, en échange il cultive sa rizière jusqu'au remboursement de la somme et des intérêts), de l'usure, de l'esclavage pour dettes, en sont des indices sûrs. Mais l'important mouvement de colonisation (3) organisé par le pouvoir royal (plusieurs *foko* participent à chacune des installations), et surtout le regroupement de tous les *foko* sous l'autorité du roi ont empêché que ces contradictions de classe naissantes ne se manifestent, car, au-dessus des *foko* eux-mêmes, le roi a regroupé leurs dirigeants, qui dès lors ne peuvent plus être mis en cause par leurs membres.

Pour perpétuer le pouvoir qu'elle impose aux multiples fiefs des seigneurs et aux groupements *hova*, la monarchie règle les droits et devoirs des seigneurs, codifie sa succession, et se préoccupe toute interpénétration anarchique qui empêcherait son contrôle ou toute fédération entre *dèmes* (*foko*) d'hommes libres en les confinant en un lieu bien précis (parfois en opérant des scissions et de nouveaux mélanges de *foko*) et en leur assignant une fonction rituelle très déterminée dans leur collaboration au service du souverain : ainsi chacun reste individualisé, alors que déjà beaucoup de *foko* (*dèmes*) sont devenus *fokonolona* (rassemblement en un même lieu de segments de *dèmes* différents).

L'état merina du début du 19<sup>ème</sup> siècle présente les principales caractéristiques du monde de production asiatique : quasi-autarcie des communautés villageoises et absence d'une propriété privée de la terre ; l'état organise la production agricole en réalisant toute l'infrastructure hydraulique par le moyen de la corvée, et non par l'esclavage ; dans ce but et pour la sécurité militaire du territoire, il entretient une bureaucratie en prélevant un surplus sur les communautés rurales (4).

Désormais, les domaines de l'Etat et du *foko* sont ainsi définis : tout groupe de descendance a pour fonction d'assurer la vie et la survie de ses membres ; le pouvoir central la garantit en assurant la paix et en prévoyant des terres nouvelles pour obtenir la prospérité nécessaire à la marche de l'Etat et faire face à l'accroissement de la population.

(1) P. Boiteau : Contribution à l'histoire de la Nation Malgache. Ed. Sociales, 1958, p.69 (sans indications de sources).

H. Deschamps : Histoire de Madagascar, Ed. Berger-Lévrault, 1965, p. 126, (sans indication de sources).

D'après S. Roux, traitant à Tamatave, il venait chaque année du pays Hova 2 000 esclaves (de 1800 à 1811). Cf. J.M. Filliot, ouv. cité, p. 188.

(2) Certains « riches » possèdent jusqu'à 1 000 bœufs. Cf. J. DEZ : Eléments pour une étude de l'économie agro-sylvo-pastorale de l'Imerina ancienne», Terre Malgache, n° 8 juillet 1970, p. 9-60.

(3) J. DEZ, ouv. cité, estime à 45 ou 50 000, les personnes déplacées par Andrianampoinimerina pour coloniser les marges de l'Imerina.

(4) Cf. J. Chesneau : « Le mode de production asiatique, quelques perspectives de recherche », in : Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes : « sur le mode de production asiatique ». Paris. Ed. Sociales, 1969, p. 13-45.

Pour une application de la notion de mode de production asiatique à l'Etat merina, voir P. de Comarmond : « Le village et l'histoire », in Annales de l'Université de Madagascar, n° 11, 1970, p. 57-60.

Au plan idéologique, la théorie de la royauté affirme que le roi est en définitive seul détenteur de la terre car il a le pouvoir de disposer des hommes ; membres d'un groupe de descendance, mais « donné par le créateur », son autorité tient à son caractère sacré, non à son origine familiale ; « le roi n'a pas de parents, seuls ceux qui approuvent ses ordres et exécutent ses lois sont ses parents » (1).

Les esclaves (hormis les esclaves royaux) sont hors descendance ; main-d'œuvre domestique n'ayant d'existence qu'au sein de la famille leurs maîtres, ils s'occupent de leur subsistance, les libèrent pour les affaires publiques. Ils sont à la fois « hérités et conquis » (2), assignés aux tâches de production familiale, sans rôle dans les affaires publiques. Avant l'unification de l'Imerina, ils formaient un groupe pour partie, appui direct des seigneurs, pour partie esclaves domestiques issus du pays même des hommes libres et des seigneurs, ou des régions voisines. Avec les guerres de conquête du pouvoir au début du 19<sup>ème</sup> siècle, les esclaves viennent des régions conquises, et lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour la traite, sont directement utilisés pour la production agricole. On a souvent dit que la condition des esclaves ressemblait à celle des enfants (ankizy) ou des parents sans terre (3). S'il est vrai que l'esclave participe (de manière subordonnée tout de même aux cérémonies familiales du maître, il faut rappeler qu'il est sans terre et sans espoir réel d'en avoir ; alors que de véritables enfants d'hommes libres (zanaka), ou des parents qui sont provisoirement sans terre, ont un statut familial qui leur permet de rechercher des terres dans les diverses branches de leur famille, ou de partir, avec la bénédiction des anciens, sur des terres vierges. L'esclave, dans la production agricole, reste définitivement attaché au maître, ou va d'un maître à l'autre indépendamment de sa volonté. Ce sont justement les favoris des maîtres — ceux qui pendant l'esclavage avaient obtenu des terres personnelles — qui ont rompu avec eux quand la colonisation a supprimé l'esclavage (plusieurs cas dans la plaine de Tananarive).

Comment enfin imaginer, dans un contexte où la traite est effective, que les esclaves aient des rapports « familiaux » avec les maîtres, si ce n'est justement afin d'éviter d'être vendus.

L'Etat, à ce moment, repose essentiellement sur l'esclavage qui d'une part fournit la main-d'œuvre de la production agricole, et d'autre part constitue la seule monnaie d'échange de l'Imerina. Pour s'assurer de l'importance de l'esclavage, il n'est qu'à considérer le prix qu'un esclave devait payer pour s'affranchir avant l'abolition officielle (et non réelle) de la traite en 1817 : 1 600 piastres, alors que dans les transactions il valait 10 piastres. Par la suite, avec la conquête des autres régions de l'île pourvoyeuses d'esclaves, son prix baissera régulièrement (4).

(1) Cf. J. Chesneau : « Le mode de production asiatique, quelques perspectives de recherches », in : Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes — « Sur le mode de production asiatique ». Paris, Ed. Sociales, 1969, p. 13-45.

— Pour une application de la notion de mode de production asiatique à l'Etat Merina, voir P. de Comarmond : « Le village et l'histoire », in Annales de l'Université de Madagascar, n° 11, 1970, p. 57-60.

(2) Callet F. : « Tantaran'ny Andriana eto Madagasikara ». Edition de 1908 — Tananarive. Traduction française de Chapuis et Ratsima, 1953-1958.

(3) M. Block, ouv. cité, p. 131.

(4) Grandidier (Voyages à Madagascar. Notes et souvenir, 1869), p.143, cite le cas d'un bijoutier de Tananarive qui rachète 7 de ses parents et lui-même avec 2 400 piastres.

L'Etat repose ensuite sur les communautés rurales qui lui payent l'impôt ; son administration, juges et gouverneurs de divers niveaux, n'est pas payée par lui, mais directement par le peuple. De même, l'armée n'est pas une armée de métier mais le peuple en armes recruté dans le cadre des 6 divisions de l'Imerina, regroupant chacune quelques clans. La corvée aussi est accomplie sur la base du clan et par compétition entre eux. L'Etat n'existe pas en tant que force constituée, indépendante des communautés locales ; il ne fait que réaliser les fonctions (1) nécessaires à l'ensemble des communautés (il assure la paix, l'administration et la justice, les aménagements hydrauliques importants irréalisables dans le cadre du clan) avec la collaboration des divers chefs de *foko* dont il assure par la même occasion l'unification et la cohésion (2).

3 — Par la suite, avec la constitution de l'Etat en force indépendante des communautés dont il est l'émanation, les contradictions entre les communautés rurales et l'Etat apparaissent plus clairement, sans que les contradictions internes aux communautés rurales en soient pour autant obliées puisque à ce moment se constitue une oligarchie sur la base du commerce de traite et de l'esclavage productif, dont les personnages se trouvent toujours à la tête des *foko*.

La question de l'esclavage est au centre du 19<sup>ème</sup> siècle ; autour d'elle s'articulent les rapports de l'Etat merina et des nations étrangères. La décision (1817) du roi, sur pression d'un conseiller anglais, de supprimer l'exportation des esclaves a fait l'objet de longues négociations avec une oligarchie réticente. Cette dernière y voyait une atteinte à ses moyens d'existence car c'est surtout des esclaves faits lors des guerres qu'elle obtenait ses bénéfices et particulièrement la monnaie. Pourtant l'esclavage productif ne fut jamais la caractéristique essentielle de l'Etat merina d'une part parce que certains « dignitaires » continuent clandestinement la traite des esclaves, d'autres part parce que les nouveaux besoins de l'Etat nécessitent un main-d'œuvre spécialisée qu'il ne peut obtenir que par la corvée. Ne reste aux esclaves outre le travail domestique de la production agricole que la fonction du portage commercial ; encore cette dernière activité est-elle souvent accomplie par le moyen de la corvée. Parce que la corvée est gratuite pour l'Etat, alors que l'esclave doit être nourri. En définitive la mesure de 1817, interdisant l'exportation, mais non l'importation des esclaves a été un facteur, parmi d'autres, du développement d'un certain type de féodalité.

Grandidier estime que le nombre d'esclaves a quintuplé de 1833 à 1869. A cette époque 1/3 des hommes libres n'en avaient pas, tandis que certains en possédaient 2 à 300. Esclaves productifs certes mais dans le cadre de propriétés d'un type nouveau et non dans le cadre de l'Etat.

La décision de 1817 est par ailleurs à l'origine d'une transformation importante dans l'Etat. Aux dignitaires traditionnels de l'armée issus de demes la plupart andriana, opposés à la suppression de la traite des esclaves et réticents eu égard à la pénétration commerciale extérieure, s'opposent — et bientôt se substitueront — de nouveaux dignitaires issus de la caste des hommes libres pour lesquels l'activité commerciale va devenir principale.

(1) Sur le « pouvoir de fonction » de l'Etat, cf. P. de Comarmond, ouv. cité.

(2) Carle donne un exemple concret de ce rôle de l'Etat. La création de rizières sur une grande échelle, réalisée par l'Etat entraîne l'interdépendance des *foko* pour l'irrigation et l'entretien des ouvrages hydrauliques. Seul le roi peut arbitrer les conflits. G. Carle : « Note sur les bassins réservoirs de la vallée inférieure de la Mamba, affluent de l'Ikopa », Bulletin Economique, vol. n° 2, 1910, p. 169-173.

Une armée de métier se crée, formée d'hommes riches ayant de nombreux dépendants et esclaves. Ils se payent sur le pays conquis, mais aussi un impôt spécial est levé pour l'armée, et les terres des militaires sont cultivées par le moyen de la corvée. Administrateurs et propriétaires fonciers se lancent dans le commerce. Officiellement en 1832 (1), et officieusement bien avant, le monopole du commerce des fusils et de la poudre échangés contre bœufs et riz, appartenait à la famille royale. Puis, petit à petit, ce monopole à caractère politique devient, aux mains de la classe des hommes libres qui gravitent autour de la cour (2), un monopole économique englobant tout le commerce. Le premier ministre, contrôlant les opérations de douane ; associé à plusieurs entreprises européennes de commerce, de transport et d'exploitation des minerais, en est le plus illustre représentant. L'histoire politique de l'Etat est à ce moment le simple reflet des contradictions économiques entre les sociétés commerciales européennes qui désirent s'implanter dans le pays et contrôler davantage le commerce, et les commerçants malgaches qui veulent les limiter au commerce des comptoirs, mais qui ont besoin d'elles. Quand, de 1845 à 1853, le commerce extérieur est interrompu à la suite d'incidents où les traitants étrangers avaient montré leurs trop grandes ambitions, les fonctionnaires-commerçants prennent leur surplus sur le pays lui-même, et des troubles sont signalés un peu partout : en particulier, les chefs militaires envoient leurs aides de camp rafler sur le marché les produits de la population pour les revendre à leur propre compte.

Les commerçants sont libérés, non sans avoir auparavant comploté contre elle, par la mort de Ranavalona I (1861) qui s'appuyait sur un parti traditionaliste stigmatisant les dangers de la pénétration du commerce et de l'influence extérieurs ; mais ensuite ils feront assassiner Radama II qui avait ouvert trop grandes les portes : permission accordée aux compagnies commerciales de s'installer à l'intérieur des terres, (alors que jusqu'ici elles étaient limitées aux comptoirs de la côte), droit pour elles de recruter la main-d'œuvre, d'immatriculer des concessions.

Ces contradictions au niveau politique de l'appareil d'Etat recouvrent d'autres contradictions qui ont par exemple éclaté en 1863, autour de l'assassinat du roi. L'alliance conjoncturelle dans cet assassinat entre le parti traditionnel qui voyait l'oligarchie s'occidentaliser à outrance, et le parti des commerçants (qui avait pourtant contribué à placer le roi sur le trône), masque un mouvement de base qui se produit pendant le règne de Radama II et dans les années qui suivent sa mort, et qui est dirigé contre les grands du royaume. S'il est vrai qu'aux manifestations populaires de 1863 se mêlaient des motivations politico-idéologiques (on refusait une européanisation excessive pour revenir à la tradition), certains faits, tels que le pillage ou l'incendie des grandes propriétés des environs de Tananarive, laissent penser qu'il y avait une exploitation ressentie (3). Exploitation ressentie d'abord par les petits commerçants branchés sur le marché intérieur ou situés aux tout derniers échelons du marché d'import-export, commerçants « civils » qui n'avaient de place ni

(1) Une ordonnance spécifiait que le riz et les bœufs, principaux produits d'exportation, ne doivent être livrés que contre des fusils et de la poudre, dont le gouvernement avait déjà le monopole d'achat.

(2) Grandidier, p. 173, signale que « ministres et grands personnages ont une armée d'aides de camp » (500, 800, 1200) qui font du commerce pour le patron et qui en échange ont leur protection.

selon Boiteau (ouv. cit.) : « Partout le commerce est allié à l'organisation militaire, les armées participent à la répartition des produits importés » (p. 93) : « Toutefois les gains seront rapidement monopolisés par les militaires les plus haut gradés (p. 100) ».

(3) Grandidier, ouv. cit., p. 149, signale que les commissaires fiscaux et les porteurs de message royaux en tournée dans les villages avaient tôt fait de repérer les riches, et sous prétexte d'une faute quelconque, de les piller. De même, il est facile de mettre quelqu'un en esclavage (par exemple, manger un bœuf volé par un autre est un motif suffisant).

dans l'armée ni dans l'administration : exploitation d'autant plus ressentie par les paysans que les successeurs d'Andrianampoinimerina non seulement n'ont pas poursuivi ses grands travaux d'hydraulique, mais encore n'ont pas entretenu ceux qui existaient déjà ; voire, l'oligarchie se permettait d'utiliser à son seul profit d'importants ouvrages d'intérêt collectif (1).

Mais l'engrenage du commerce extérieur enclenché dès la constitution du royaume est irréversible, et l'exploitation des communautés locales par les représentants de l'Etat ne pourra aller qu'en s'aggravant au fur et à mesure que les sociétés commerciales européennes s'implanteront dans le pays, réduisant les commerçants malgaches à un rôle accessoire. Ceux-ci ne peuvent que reporter leur exploitation sur le pays par le biais administratif (augmentation des impôts), en augmentant les prix de détail des objets importés et en accroissant leur propriété foncière.

Pour empêcher que cette pression n'entraîne des réactions en retour, l'encadrement administratif s'alourdit et entraîne l'accroissement des impôts et des corvées.

Par ailleurs, le développement du portage parallèle à celui du commerce, l'accroissement des besoins de la cour (constructions, artisanat et petites industries de l'Etat), (recherche de l'or), les nouvelles exigences des sociétés étrangères et des colons, enfin la guerre de 1883, entraînent un accroissement considérable de la corvée. Plusieurs révoltes ont pour origine les corvées abusives imposées par les gouverneurs de province (2). La condition d'homme libre pauvre est tellement peu enviée que des esclaves prêtés par leurs maîtres à des commerçants européens qui leur donnent un salaire et qui ont la possibilité de se racheter, ne le font en général pas, pour éviter corvées, réquisitions et impôts (3).

Ainsi on peut souligner, à la fin de cette période précoloniale, que les différenciations sociales qui se réalisent à l'intérieur des communautés rurales ne se basent pas sur la production agricole, mais sur les activités qui se sont développées avec la constitution de l'Etat : armée, administration, commerce. Certains de ces possédants ont transféré leur fortune dans le domaine foncier comme le montre la révolte de 1863 contre les grands propriétaires. La disparition de l'Etat merina entraînera leur disparition en tant que classe constituée au niveau national, en même temps que la dégradation du système du *foko*, dont le principe (unité du territoire par l'endogamie) continue pourtant à opérer à des échelles diverses de plus en plus restreintes.

Néanmoins, cette nouvelle richesse foncière est d'une nature radicalement différente de celle de la période de l'unification ou de la période précédente. Avant l'unification, le seigneur est riche dans le cadre du groupe et du fief qu'il contrôle : s'il peut l'entraîner dans des guerres pour réaliser des ambitions personnelles, il doit négocier le soutien de ses membres, et l'enrichissement, s'il est inégal, est tout de même parallèle. Le droit de propriété n'existe pas (seul le droit de possession), la terre ne pouvait faire l'objet d'accaparement ; c'est par le tribut que [...] faire l'exploitation.

Avec Andrianampoinimerina, les terres données aux militaires échappent au contrôle des fiefs et des groupes de descendance ; un véritable droit de propriété apparaît de même pour certaines terres reconquises sur les Sakalava et réservées par

(1) J.P. Raison : (ouv. cité) et Carle : «Etude sur l'hydraulique et les améliorations foncières à Madagascar». Bulletin Economique, vol. XI, n° 1, 1911, p. 81-99.

(2) Des champs, ouv. cité p. 209.

(3) cf. Grandidier, ouv. cité, p. 144 — Selon Chapus : «80 ans d'influence européenne en Imerina», p. 303, la valeur de rachat de l'esclave diminue de moitié entre 1870 et 1890.

le roi à ceux qui pouvaient les acheter, afin de défendre les marges du royaume. L'accession à ces terres est soumise au préalable de la législation royale, mais une fois acquises elles sont aliénables. Par la suite, les terres concédées aux militaires deviennent de plus en plus nombreuses et étendues, des concessions sont accordées, puis refusées aux européens mais l'oligarchie du régime conserve toujours un droit de propriété absolu. Ceci alors que le code de 1881 abonde en clauses prévoyant la révocation des fiefs. Le système de la propriété « féodale » est donc déjà dominé par le simple droit de propriété privée. Ce droit s'exerce massivement sur les terres non occupées par fiefs ou des groupes de descendance, mais sur les terres de ce statut la pratique de l'esclavage pour dettes, très répandue équivaut simplement à une vente forcée. Il est difficile de dire, en l'absence d'enquêtes historiques concrètes, si le phénomène de la concentration foncière est lié — et comment — au phénomène de la segmentation des dèmes — ce dernier phénomène n'est pas, de plus, très précisément décrit, même s'il est bien réperé (1).

On peut voir a posteriori combien à la fin de cette période, le fossé entre ces communautés et l'oligarchie est profond : les mouvements populaires de résistance à la colonisation n'ont jamais été coordonnés par des hauts représentants politiques traditionnels qui en auraient eu la possibilité. Si certains les encourageaient, de manière toutefois discrète, les autres s'employaient à maintenir activement la paix, certains même furent victimes de rebelles (2).

4 — Le pouvoir colonial qui se substitue à la monarchie se superpose, comme elle, à la cellule de base qu'est le *foko*. En même temps, il instaure le processus qui aboutira à la dégradation de ce dernier : changement des responsables de *foko* interlocuteurs du gouvernement, départ de nombreux autres sur la côte ou dans la ville de Tananarive qui s'agrandit. L'organisation hydraulique et agricole de la plaine ne peut qu'en pâtir, et les exemples abondent de rizières redevenues marais, peu avant ou peu après la colonisation (3).

Certains fonctionnaires de l'Etat malgache : ceux en particulier qui se trouvent dépourvus de main-d'œuvre à la suite de la suppression de l'esclavage, partent aussi sur la côte faire des plantations commerciales ou du commerce ; mais « l'élite » est rapidement utilisée pour faire les cadres administratifs, sociaux (infirmiers, médecins), culturels (écoles, missions), techniques, du nouveau pouvoir, aussi bien dans leur région propre que dans les autres régions de l'île ... Le commerce se développe, mais les mesures d'ordre économique et politique apportées par la colonisation pour interdire l'essor des commerçants autochtones et favoriser les français provoquent un certain repliement sur les communautés rurales. C'est cette petite bourgeoisie qui sera la première à ressentir les obstacles portés par la colonisation, et qui d'abord isolés (1916), puis en union avec le peuple (1947), engagera la lutte nationale. Ainsi les *foko* se retrouvent avec à leur tête de nouveaux chefs, naturels ou imposés. Dans le nouveau contexte de différenciation de l'activité économique (commerce, salariat), la culture du riz, surtout là où elle exige de grands travaux comme dans la plaine de Tananarive, est parfois délaissée. Les possibilités de trouver des sources de revenu ailleurs que dans l'agriculture et dans le cadre social du *foko* deviennent plus grandes pour chaque individu. La mobilité géographique, que permet le

(1) cf. Bloch : *Placing the Dead*, p. 46-49

(2) *Raison* (ouv. cit.) d'après Archives de la République Malgache, Cabinet Civil, D. 44, TP.

(3) Carle (ouv. cité).

changement politique et économique, s'accroît, particulièrement sur la plaine de Tananarive que les gens peuvent considérer comme une étape en attendant de pénétrer dans la ville elle-même. Au *foko*, dème, est substitué presque définitivement le *fokonolona*, ou rassemblement de segments de dèmes.

La suppression de l'esclavage entraîne le départ de certains esclaves à la capitale comme manœuvres, ou ailleurs sur des terres vierges, mais beaucoup, sans ressources, et sans initiative préfèrent rester près de leurs maîtres et deviennent peu à peu leurs métayers. Eux, dans la mesure où ils restent économiquement dépendants des maîtres, se sentiront moins concernés par la lutte nationale, ce qui explique que la colonisation ait un moment tenté de les organiser pour contrecarrer la vague nationaliste.

La révolte de 1947 a eu principalement le caractère d'une lutte nationale, mais elle ne peut manquer de faire penser aussi par certains de ses aspects à une lutte sociale : assassinat de grands propriétaires fonciers malgaches, brimades que les jeunes font subir aux anciens ... Cependant, durant la période coloniale comme avant, pendant la période de l'Etat merina, c'est entre les producteurs et la classe des commerçants et administrateurs que les antagonismes sont les plus forts, ces derniers n'étant que les relais de la colonisation. Pour éviter comme en 47, semblable alliance entre le peuple et les «élites», la colonisation va tenter de développer une petite bourgeoisie rurale et citadine, en facilitant l'accès aux postes supérieurs de l'administration (notamment en ouvrant la porte de l'enseignement supérieur) mais toujours subordonnés à l'administration étrangère ; et en créant au niveau local les cellules communales basées sur le principe démocratique électoral destinées à susciter et protéger les initiatives de la base, des *foko*. On verra plus loin comment fonctionne cette démocratie locale, qui n'est finalement qu'un relais du pouvoir central, et qui favorisera la constitution d'une petite bourgeoisie contrôlant le milieu rural.

Par contre, les horizons économiques du commerce et de l'industrie demeurent pratiquement les mêmes ou s'élargissent très lentement à cette époque comme après l'Indépendance. Celle-ci d'ailleurs n'introduit aucun changement notable par rapport à la période précédente, en ce qui concerne le milieu rural si ce n'est en favorisant un peu plus la petite bourgeoisie rurale, par le biais des organismes techniques et économiques créés à l'échelle communale. On entreprendra donc la description des systèmes du *foko* et du métayage, et celle de la petite bourgeoisie rurale qui coiffe ces deux systèmes.

Les observations ci-après portent sur plusieurs points de la plaine de Tananarive pour les données statistiques, l'enquête de la section de Géographie de l'ORSTOM. En ce qui concerne l'étude des *foko*, nous faisons référence à l'étude de R. WAAST qui a étudié un des *foko* les mieux conservés de la plaine de Tananarive ; il s'en trouve peu à l'heure actuelle. Les observations sur le métayage portent sur deux villages pris en des points différents de la plaine : pour l'un d'eux, que nous avions étudiée avant de nous centrer sur ce problème-là, nous donnons toutes les données générales nécessaires

Nous avons choisi l'autre en fonction du fait que c'étaient des *andriana* qui étaient les propriétaires et non des *hova*. Il est vite apparu que cette distinction ne servait à rien, mais que par contre, à la différence du premier village où presque tous les propriétaires étaient absents, les rapports propriétaires métayers (recouvrant des rapports anciens maîtres-anciens esclaves), non contestables au niveau économique, faisaient l'objet de multiples incidents au niveau politique. C'est sur ce plan

que nous faisons les principales observations. Enfin, pour l'étude de la petite bourgeoisie rurale, nos observations portent sur un chef-lieu d'une commune rurale, endroit où se concentrent généralement les notables. Le point d'enquête le plus éloigné se trouve à 12 km de Tananarive (1).

*« Le présent article se poursuivra, dans le prochain numéro des Cahiers, par l'étude du foko, des nouveaux notables, du métayage, du mécanisme de reproduction du foko et du métayage, de l'organisation du travail à l'époque actuelle ».*

(1) R. Cabanes — Plaine de Tananarive — Etude du village de Namehana, ronéo, ORSTOM, 1967, 156 p.

Etude d'une commune rurale, ronéo, ORSTOM, 1967, 84 p.